

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

(Du 31 octobre 2012)

---

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**

- a) **Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 694.000 francs destiné à l'attribution de subventions en faveur de l'assainissement et de l'agrandissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel au titre des améliorations structurelles agricoles, et de l'accroissement de ses capacités de traitement et de stockage au titre de la lutte contre les épizooties**
  - b) **Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 750.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution d'une subvention pour la construction d'une fromagerie pour la société coopérative de fromagerie Duo Vallon Les Bayards**
  - c) **Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5.100.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour les constructions rurales**
- 

*La commission parlementaire "Améliorations structurelles agricoles",*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Gilbert Hirschy, président, Monika Maire-Hefti, vice-présidente, Francis Monnier, rapporteur, Doris Angst, Johanne Lebel Calame, Philippe Loup, Alain Gerber, Jean-Bernard Steudler et Walter Willener.

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:*

**Commentaire de la commission**

Après une présentation du rapport par le conseil d'Etat, de nombreuses questions ont permis aux chefs de service, MM. Gobat et Lavanchy de répondre dans le détail sur la nécessité de mettre aux normes législatives et sanitaires l'abattoir des Ponts-de-Martel.

De nombreuses interventions concernaient l'utilisation des toitures à des fins énergétiques. Un engagement plus ferme du Conseil d'Etat est souhaité. Il doit pouvoir déboucher sur des partenariats avec les fournisseurs d'énergie électrique pour la réalisation du projet sans forcément grever les finances de l'Etat.

La liste des projets de construction ou de transformation a été demandée par certains commissaires, il en va de même pour les plans plus explicites que ceux insérés dans les annexes du rapport.

Une visite d'une construction de ferme récente ainsi que l'abattoir sera organisée par la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) durant le mois de janvier 2013. Elle permettra aux députés qui le souhaitent de se forger une opinion de manière concrète sur l'utilisation des fonds octroyés par l'Etat.

- a) Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 694.000 francs destiné à l'attribution de subventions en faveur de l'assainissement et de l'agrandissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel au titre des améliorations structurelles agricoles, et de l'accroissement de ses capacités de traitement et de stockage au titre de la lutte contre les épizooties**

**Entrée en matière** (art. 64 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Vote final**

Par 8 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

- b) Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 750.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution d'une subvention pour la construction d'une fromagerie pour la société coopérative de fromagerie Duo Vallon Les Bayards**

**Entrée en matière** (art. 64 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Vote final**

Par 8 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

- c) Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5.100.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour les constructions rurales**

**Entrée en matière** (art. 64 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Vote final**

Par 8 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

**Préavis sur le traitement du projet** (art. 102ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 11 janvier 2013

Au nom de la commission  
"Améliorations structurelles agricoles"

*Le président,*  
G. HIRSCHY

*Le rapporteur,*  
F. MONNIER